



Ville de Candiac

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 22 avril 2025, à 19 h.

Sont présents :
Madame la conseillère Anne Scott
Madame la conseillère Chantal Goyette
Monsieur le conseiller Daniel Grenier
Monsieur le conseiller Jean-Michel Roy
Monsieur le conseiller Kevin Vocino
Madame la conseillère Mélanie Roldan
Monsieur le conseiller Vincent Chatel

sous la présidence de monsieur le maire
Normand Dyotte

Sont aussi présents :
Monsieur Martin Lavoie, directeur général
adjoint, milieu de vie
Me Pascale Synnott, greffière et directrice des
Services juridiques

Est absente :
Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux

Le maire constate que le quorum est atteint et la séance débute à 19 h 00.

1. CONSEIL MUNICIPAL

25-04-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

1. CONSEIL MUNICIPAL

1.1. Adoption de l'ordre du jour

1.2. Adoption - procès-verbal du 17 mars 2025





Ville de Candiac

- 1.3. Nomination - maire suppléant - période du 1^{er} mai au 24 novembre 2025
- 1.4. Demande de révision de l'entente et du fonctionnement du REM
- 1.5. Engagement envers la consommation locale en soutien aux entreprises de la région
- 1.6. Appui à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent - protection des berges

2. **DIRECTION GÉNÉRALE**

3. **SERVICE DES COMMUNICATIONS**

4. **SERVICE DES FINANCES**

- 4.1. Dépôts - rapports des déboursés et des virements budgétaires
- 4.2. Approbation - Règlement d'emprunt 39-2025 de la RIAGS - acquisition d'équipements, de véhicules, de radios et d'une tour de communications

5. **SERVICE DU GÉNIE**

- 5.1. Autorisation de signature - entente relative à la modification d'une servitude - lot 2 093 863 (école Saint-Marc)
- 5.2. Octroi de contrat - prolongement du boulevard de Sardaigne - appel d'offres 2501-ST
- 5.3. Octroi de contrat - surveillance - prolongement du boulevard de Sardaigne - appel d'offres 2502-ST
- 5.4. Octroi de contrat - conception et surveillance - reconstruction d'un tronçon du boulevard Montcalm Sud - appel d'offres 2504-ST
- 5.5. Octroi de contrat - surveillance - reconstruction de la place Grieg - appel d'offres 2507-ST

6. **SERVICES JURIDIQUES**

- 6.1. Ordonnance de vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes

7. **SERVICE DES LOISIRS**

- 7.1. Aide financière - athlètes
- 7.2. Aide financière - Programme d'aide - dons, commandites et activités de représentation





Ville de Candiac

- 7.3. Aide financière - Programme d'aide fête d'anniversaire de la fondation
- 7.4. Autorisation de signature - Addendum 2 à l'entente relative à l'exploitation du Complexe sportif de Candiac
- 7.5. Mise à jour - *Politique d'inscription et de tarification en loisirs*
- 7.6. Permission de circulation - *Défi Métropolitain*

8. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 8.1. Dépôt - liste des personnes engagées - période du 18 mars au 22 avril 2025
- 8.2. Autorisation de signatures - lettre d'entente BA-2025-03
- 8.3. Autorisation de signatures - lettre d'entente BA-2025-04
- 8.4. Autorisation de signatures - lettre d'entente BA-2025-05
- 8.5. Autorisation de signatures - lettre d'entente BU-2025-04
- 8.6. Nomination - *directeur général*
- 8.7. Suspension - employé 1083

9. SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

10. SERVICE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET INNOVATION

- 10.1. Autorisation de signatures - entente intermunicipale relative à un partenariat avec l'Université du Québec à Trois-Rivières
- 10.2. Demande d'appui à la MRC de Roussillon pour le dépôt d'une demande d'aide financière - Programme PRCMHH, volet 2 - milieux humides et rives au parc André-J.-Côté
- 10.3. Demande d'aide financière - Programme PRCMHH, volet 2 - milieux humides et rives au parc André-J.-Côté
- 10.4. Octroi de contrat - plans et devis - efficacité énergétique et décarbonation de deux bâtiments municipaux - 2025-TEI-24

11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

- 11.1. Octroi de contrat - acquisition de colonnes mobiles et de chandelles de sécurité - appel d'offres 2425-TP
- 11.2. Octroi de contrat - collectes de branches - 2025-TP-31
- 11.3. Octroi de contrat - essouchage des arbres publics - 2025-TP-38





Ville de Candiac

- 11.4. Reconduction de contrat 2024-2025 - opération et gestion d'un écocentre - appel d'offres 2241-TP
- 11.5. Entérinement de contrat - transport de neige et de résidus en vrac 2024-2025
- 11.6. Regroupement d'achat de l'UMQ - acquisition et livraison de véhicules électriques et hybrides branchables - appel d'offres ET-VE-2024
- 11.7. Regroupement d'achat de l'UMQ - sel de déglçage et abrasifs traités 2025 à 2029
- 11.8. Autorisation - disposition de véhicules usagés

12. SERVICE DE L'URBANISME

- 12.1. Approbation - demandes de P.I.I.A. - 26 mars 2025
- 12.2. Demande de dérogations mineures
- 12.3. Autorisation de signature - promesse de vente avec Rosefellow (rue Liberté)
- 12.4. Désofficialisation de l'avenue de la Sorbonne (toponymie)

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 13.1. Adoption - Règlement 1438-004 (gestion contractuelle)
- 13.2. Adoption - Règlement 5000-068 (usages relatifs aux services municipaux)

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, nous vous prions de vous identifier en donnant votre nom, prénom et adresse. Ces renseignements permettront à la Ville d'assurer un suivi approprié à l'égard de votre demande ou d'une problématique soulevée.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

25-04-02 ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DU 17 MARS 2025

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance du conseil du 17 mars 2025.





Ville de Candiac

25-04-03 NOMINATION - MAIRE SUPPLÉANT - PÉRIODE DU 1^{ER} MAI AU 24 NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur Jean-Michel Roy à titre de maire suppléant se termine le 30 avril 2025.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit désignée madame Anne Scott pour agir à titre de mairesse suppléante pour la période du 1^{er} mai au 10 novembre 2025;

QUE soit nommé maire suppléant substitut à madame la conseillère Anne Scott, le conseiller ou la conseillère du district 7 - Deauville, du 11 au 24 novembre 2025.

2025-0092

25-04-04 DEMANDE DE RÉVISION DE L'ENTENTE ET DU FONCTIONNEMENT DU REM

CONSIDÉRANT QUE la mise en service du Réseau express métropolitain (REM) a entraîné la refonte complète des services de transport local, qui assuraient une connexion directe et fiable entre Candiac et le centre-ville de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE l'exclusivité accordée au REM interdit aux autobus d'emprunter le pont Samuel-De Champlain, sauf en cas de panne du train, limitant ainsi l'offre de transport collectif pour les citoyens de Candiac;

CONSIDÉRANT QUE les pannes répétées du REM ont perturbé la mobilité des citoyens et mis en évidence la nécessité d'une solution de transport supplémentaire et pérenne;

CONSIDÉRANT QUE le déploiement temporaire d'autobus supplémentaires a démontré que la coexistence entre autobus et REM est non seulement possible, mais nécessaire pour assurer une offre de transport collectif fiable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac s'engage à promouvoir une interconnexion robuste et diversifiée des modes de transport collectif pour répondre aux besoins croissants des citoyens.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :





Ville de Candiac

QUE le conseil municipal de la Ville de Candiac :

- Exige une révision de l'entente sur l'exclusivité du REM afin de permettre une offre complémentaire de transport collectif, garantissant ainsi aux usagers une alternative en tout temps;
- Demande officiellement au gouvernement du Québec et à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) d'étudier et de proposer un scénario pour assurer une offre stable et prévisible pour les usagers du REM d'ici à ce que le service soit stabilisé;
- Invite la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ-Infra) à prendre en compte l'expérience de l'antenne de Brossard dans le déploiement de futurs projets, en intégrant dès la planification des solutions flexibles et adaptées aux besoins des citoyens;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis au ministère des Transports et de la Mobilité durable, à l'ARTM, à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ-Infra), à monsieur Christian Dubé en sa qualité de député de la circonscription de La Prairie, à la Ville de Brossard, à la Table des préfets et élus de la Couronne Sud (TPECS) ainsi qu'à la MRC de Roussillon.

2025-0127

25-04-05 ENGAGEMENT ENVERS LA CONSOMMATION LOCALE EN SOUTIEN AUX ENTREPRISES DE LA RÉGION

CONSIDÉRANT QUE les menaces tarifaires rappellent l'importance d'augmenter la résilience économique des régions et de l'autosuffisance en matière de production;

CONSIDÉRANT QUE le soutien aux entreprises locales contribue au développement économique, à la création d'emplois et à la vitalité de notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE la consommation de produits locaux favorise des pratiques plus durables et écologiques en réduisant l'empreinte carbone liée au transport des marchandises et des aliments;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises locales représentent un pilier essentiel de notre identité culturelle et sociale;

CONSIDÉRANT QUE la volonté de stimuler l'économie locale de manière durable est une priorité du plan de soutien Roussillon - Résiliente et solidaire de la MRC de Roussillon;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac encourage les citoyennes et citoyens à privilégier les produits et les services locaux, renforçant ainsi le tissu économique de la région.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :





Ville de Candiac

QUE le conseil municipal de la Ville de Candiac s'engage à prioriser l'approvisionnement local dans ses achats en favorisant les producteurs, les fournisseurs et les entreprises de la région dans le respect des règles contractuelles et des exigences légales en matière d'appels d'offres;

QU'il incite les citoyennes et citoyens à privilégier les produits et services de la région en encourageant la consommation locale;

QU'il soutienne les initiatives de développement durable qui encouragent les circuits courts, la production locale et l'autosuffisance alimentaire au sein de la communauté;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à la MRC de Roussillon.

2025-0138

25-04-06 APPUI À L'ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT - PROTECTION DES BERGES

CONSIDÉRANT QUE le corridor du Saint-Laurent connaît une érosion importante de ses berges, exacerbée par les conséquences de la navigation dans le corridor et par les effets croissants des changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE le trafic le long de la voie maritime devrait augmenter étant donné son rôle essentiel dans les chaînes d'approvisionnement au pays, la diversification des exportations et la diminution des émissions de gaz à effet de serre venant des transports, ce qui représente des bénéfices importants mais avec une incidence sur les communautés riveraines;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences des changements climatiques, tels que la diminution du couvert de glace, les variations de niveau d'eau et les épisodes météorologiques extrêmes, vont augmenter en intensité et fréquence, affectant d'autant plus les berges;

CONSIDÉRANT QUE le programme fédéral de protection des berges, en vigueur depuis les années 1960, a été abandonné en 1997, et que ceci a entraîné le transfert de la propriété et des responsabilités d'entretien des infrastructures riveraines fédérales aux municipalités et aux propriétaires fonciers privés;

CONSIDÉRANT QU'une proportion importante de ces berges ont été aménagées artificiellement dans le cadre du programme fédéral ci-mentionné, et que les infrastructures qui en résultent sont aujourd'hui vieillissantes et en mauvais état, dépassant souvent la capacité financière des municipalités à les entretenir ou à les réparer;

CONSIDÉRANT QUE les initiatives du gouvernement fédéral suite à l'abandon du programme de protection des berges et celles des gouvernements provinciaux n'ont pas comblé le déficit de financement pour cet enjeu spécifique;





Ville de Candiac

CONSIDÉRANT QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (l'Alliance) a déjà adopté une résolution similaire présentée par la Ville de Contrecoeur en 2022, et que le Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités (TRAN) de la Chambre des communes a adopté à l'unanimité le 30 mars 2023 des recommandations faisant écho à ces préoccupations.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'Alliance demande au gouvernement du Canada de rétablir un programme de financement dédié à l'atténuation de l'érosion pour les collectivités riveraines et côtières en se fondant sur les principes suivants :

- Le programme privilégie les solutions fondées sur la nature dans la mesure du possible, tout en permettant l'utilisation stratégique des infrastructures grises conventionnelles;
- Le programme offre un financement flexible pour soutenir les projets prêts à démarrer et ceux en phase de planification ou d'étude de faisabilité et d'ingénierie;
- Des fonds dédiés sont alloués à l'acquisition stratégique de terres privées, le cas échéant, afin d'améliorer la résilience des communautés riveraines et de permettre des efforts de retrait ou de restauration gérés;

QUE l'Alliance continue le travail de concertation, de partage de bonnes pratiques et de formation engagé sur le sujet de l'érosion des berges;

QUE le conseil municipal de la Ville de Candiac appuie les démarches de l'Alliance dans sa demande;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis au ministre des Transports du Canada, au ministre de l'Environnement et du Changement climatique, au ministre du Logement, des Infrastructures et des Collectivités et au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile.

2025-0137

2. **DIRECTION GÉNÉRALE**

3. **SERVICE DES COMMUNICATIONS**





4. SERVICE DES FINANCES

25-04-07 DÉPÔTS - RAPPORTS DES DÉBOURSÉS ET DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES

La trésorière dépose au conseil les rapports suivants :

- les déboursés effectués et autorisés pour la période du 1^{er} au 31 mars 2025 pour un total de 9 685 370,89 \$;
- les virements budgétaires pour la période du 1^{er} au 31 mars 2025.

Le conseil prend acte de ces dépôts.

2025-0139

25-04-08 APPROBATION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 39-2025 DE LA RIAGS - ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS, DE VÉHICULES, DE RADIOS ET D'UNE TOUR DE COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries (RIAGS) a adopté, le 20 mars 2025, le *Règlement 39-2025 décrétant une dépense et un emprunt de 1 550 000 \$ pour l'acquisition d'équipements associés au secours public, de véhicules de chef, de radios numériques et d'une tour de communications et leurs équipements accessoires*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac est membre de la RIAGS et qu'en vertu de l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes*, elle doit approuver ou refuser ce règlement.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac approuve le Règlement 39-2025 précité de la RIAGS.

2025-0149





5. SERVICE DU GÉNIE

**25-04-09 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE
RELATIVE À LA MODIFICATION D'UNE
SERVITUDE - LOT 2 093 863 (ÉCOLE SAINT-MARC)**

CONSIDÉRANT QU'une piste cyclable de la Ville se trouve sur le lot 2093 863 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie et fait l'objet d'une servitude consentie par le Centre de services scolaires des Grandes-Seigneuries (CSSDGS);

CONSIDÉRANT QUE le CSSDGS prévoit des aménagements sur ce lot dans le cadre de l'implantation d'une nouvelle école primaire;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a pour objectif de convenir des modalités de déplacement de la piste cyclable et de modification de la servitude existante.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée l'*Entente relative à la modification d'une servitude à l'école Saint-Marc*, telle que soumise aux membres du conseil;

QUE la directrice du Service du génie ou son remplaçant soit autorisé(e) à signer cette entente, pour et au nom de la Ville de Candiac;

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice ou la directrice adjointe des Services juridiques soient désignés signataires de l'acte de servitude notarié à intervenir, ainsi que tous documents incidents à cet acte, pour et au nom de la Ville de Candiac.

2025-0168

**25-04-10 OCTROI DE CONTRAT - PROLONGEMENT DU
BOULEVARD DE SARDAIGNE - APPEL D'OFFRES
2501-ST**

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2501-ST, neuf entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à MSA infrastructures inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat des travaux de prolongement du boulevard de Sardaigne, aux prix unitaires et forfaitaires soumis, pour un montant approximatif de 6 533 841,60 \$, plus les taxes applicables;





Ville de Candiac

QUE les documents de l'appel d'offres 2501-ST, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties;

QUE les crédits requis soient puisés à même les fonds disponibles du Règlement d'emprunt 1527.

2025-0154

25-04-11 OCTROI DE CONTRAT - SURVEILLANCE - PROLONGEMENT DU BOULEVARD DE SARDAIGNE - APPEL D'OFFRES 2502-ST

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2502-ST, six entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Artelia Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de surveillance des travaux de prolongement du boulevard de Sardaigne, aux prix unitaires et forfaitaires soumis, pour un montant approximatif de 162 150 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents de l'appel d'offres 2502-ST, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties;

QUE les crédits requis soient puisés à même les fonds disponibles du Règlement d'emprunt 1527.

2025-0155

25-04-12 OCTROI DE CONTRAT - CONCEPTION ET SURVEILLANCE - RECONSTRUCTION D'UN TRONÇON DU BOULEVARD MONTCALM SUD - APPEL D'OFFRES 2504-ST

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2504-ST, neuf entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Artelia Canada inc., soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, le contrat de services professionnels pour la conception et la surveillance dans le cadre de la reconstruction d'un tronçon du boulevard Montcalm Sud, aux prix unitaires et forfaitaires soumis, pour un montant approximatif de 254 455 \$, plus les taxes applicables;





Ville de Candiac

QUE les documents de l'appel d'offres 2504-ST, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

2025-0108

25-04-13 OCTROI DE CONTRAT - SURVEILLANCE - RECONSTRUCTION DE LA PLACE GRIEG - APPEL D'OFFRES 2507-ST

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2507-ST, six entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Avizo Experts-Conseils inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de surveillance des travaux de reconstruction de la place Grieg, aux prix unitaires et forfaitaires soumis, pour un montant approximatif de 70 000 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents de l'appel d'offres 2507-ST, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties;

QUE les crédits requis soient puisés à même les fonds disponibles du Règlement d'emprunt 1523 et du Programme TECQ 2024-2028.

2025-0156

6. SERVICES JURIDIQUES

25-04-14 ORDONNANCE DE VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT l'état dressé et déposé par la trésorière des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit ordonné à la directrice ou à la directrice adjointe des Services juridiques de vendre à l'enchère publique au Complexe Roméo-V.-Patenaude, situé au 135, chemin Haendel, à Candiac, en la manière prescrite par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), les immeubles ainsi désignés et sur lesquels sont encore dues des taxes;





Ville de Candiac

QUE soit toutefois exclu de la vente à venir l'immeuble pour lequel les taxes, les intérêts et les frais seront entièrement acquittés avant le moment prévu pour la vente;

QUE soient exigés, pour chaque immeuble, tous les frais de la procédure de vente encourus par la municipalité au jour du paiement des taxes ou au jour de la vente aux enchères en incluant tous les frais pour les procédures subséquentes;

QUE le prix d'adjudication des immeubles soit payable immédiatement;

QUE ces immeubles soient vendus tels quels, dans l'état où ils se trouvent, sans aucune garantie, notamment de contenance, de la qualité du sol ou des bâtiments, s'il y a lieu, ou contre les vices cachés, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes les affectant, ou pouvant les affecter, ainsi qu'à toutes déclarations de copropriété;

QUE la trésorière ou la trésorière adjointe soit autorisée à enchérir et à acquérir, pour et au nom de la Ville de Candiac, des immeubles ainsi mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

QUE, au temps fixé par la directrice ou la directrice adjointe des Services juridiques pour la vente, la firme Paquette et associés, huissiers de justice, S.E.N.C.R.L., soit mandatée pour procéder à la vente des immeubles au plus haut enchérisseur et sur lesquels il est encore dû des taxes, ainsi qu'à accomplir toutes les procédures ou mesures nécessaires qui lui seront confiées.

2025-0129

7. **SERVICE DES LOISIRS**

25-04-15 AIDE FINANCIÈRE - ATHLÈTES

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient accordées les aides financières suivantes, conformément au *Programme d'aide financière aux athlètes* :

Événements	Nom des participants	Montants
Trophée Patinage Canada, patinage artistique, du 5 au 9 février 2025, à Edmonton (Alberta)	Monsieur Rémi Thibault	300 \$
Championnat provincial de futsal juvénile masculin, du 28 au 30 mars 2025, à Saint-Jérôme (Québec)	Monsieur Ziad Bouzite	150 \$

2025-0143





**25-04-16 AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE -
DONS, COMMANDITES ET ACTIVITÉS DE
REPRÉSENTATION**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit accordée l'aide financière suivante, conformément à la *Politique d'admissibilité et de soutien pour les organismes* :

Organisme	Activité	Nature du soutien
Gestion loisirs CSC	Acquisition d'une (1) surfaceuse électrique	Don de 130 000 \$ Commandite de 20 000 \$

QUE la trésorière ou la trésorière adjointe soit autorisée à effectuer les virements requis.

2025-0144

**25-04-17 AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE FÊTE
D'ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit accordée une aide financière de 2 500 \$ à l'Association de football de La Prairie (les Diablos) pour la célébration de son 25^e anniversaire de fondation.

2025-0146

**25-04-18 AUTORISATION DE SIGNATURE - ADDENDUM 2 À
L'ENTENTE RELATIVE À L'EXPLOITATION DU
COMPLEXE SPORTIF DE CANDIAC**

CONSIDÉRANT l'Entente relative à l'exploitation du Complexe sportif de Candiac conclue le 13 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac et l'organisme Gestion Loisirs CSC (CSC) conviennent de procéder à la modification de cette entente afin de confirmer la volonté des parties relativement à la gestion des surplus et des déficits.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvé l'Addendum 2 à l'entente précitée, tel que soumis aux membres du conseil;





Ville de Candiac

QUE le directeur du Service des loisirs ou le directeur général adjoint, milieu de vie, soit autorisé à signer cet addendum, pour et au nom de la Ville de Candiac.

2025-0166

25-04-19 MISE À JOUR - POLITIQUE D'INSCRIPTION ET DE TARIFICATION EN LOISIRS

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adoptée la mise à jour de la *Politique d'inscription et de tarification en loisirs*, telle que soumise aux membres du conseil.

2025-0145

25-04-20 PERMISSION DE CIRCULATION - DÉFI MÉTROPOLITAIN

CONSIDÉRANT l'article 293 du *Code de la sécurité routière*, permettant à une ville de restreindre, lors d'événements, la circulation sur les chemins publics dont elle est responsable;

CONSIDÉRANT QUE Vélo Québec organise le Défi Métropolitain 2025 et qu'une partie du parcours traverse le territoire de la Ville de Candiac, et ce, sans fermeture de rues.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE, dans le cadre du *Défi Métropolitain*, soit autorisé le passage de cyclistes sur les boulevards Marie-Victorin, Montcalm Nord, Montcalm Sud, Jean-Leman et de Sardaigne sur le territoire de la Ville de Candiac, le 25 mai 2025, approximativement entre 8 h et 17 h, soit jusqu'au passage du dernier participant, selon le plan soumis aux membres du conseil.

2025-0148





8. *SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES*

25-04-21 DÉPÔT - LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES - PÉRIODE DU 18 MARS AU 22 AVRIL 2025

La directrice du Service des ressources humaines dépose la liste des personnes engagées pour la période du 18 mars au 22 avril 2025.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

2025-0142

25-04-22 AUTORISATION DE SIGNATURES - LETTRE D'ENTENTE BA-2025-03

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvées les conditions de la lettre d'entente BA-2025-03 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912, cols blancs, relative à la création d'une fonction de *technicien comptabilité et finances*, régulier à temps plein, division Comptabilité et finances, Service des finances;

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.

2025-0159

25-04-23 AUTORISATION DE SIGNATURES - LETTRE D'ENTENTE BA-2025-04

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvées les conditions de la lettre d'entente BA-2025-04 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912, cols blancs, relative à la nomination d'une préposée à la cour municipale, Services juridiques;

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.

2025-0161





Ville de Candiac

25-04-24 AUTORISATION DE SIGNATURES - LETTRE D'ENTENTE BA-2025-05

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvées les conditions de la lettre d'entente BA-2025-05 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912, cols blancs, relative à une absence autorisée;

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.

2025-0162

25-04-25 AUTORISATION DE SIGNATURES - LETTRE D'ENTENTE BU-2025-04

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvées les conditions de la lettre d'entente BU-2025-04 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377, cols bleus, relative au règlement portant sur l'interprétation de l'article 9.11.3;

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.

2025-0169

25-04-26 NOMINATION - DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit nommé monsieur Martin Lavoie au poste cadre de *directeur général*, à compter de la date inscrite à son contrat et conservée au dossier de l'employé, et aux conditions stipulées à la *Politique établissant les conditions de travail et la rémunération du personnel cadre de la Ville de Candiac*.

2025-0151





Ville de Candiac

25-04-27 **SUSPENSION - EMPLOYÉ 1083**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit rétroactivement entérinée la suspension de l'employé 1083, conformément à la lettre signée par le directeur général en date du 10 avril 2025.

2025-0152

9. **SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

10. **SERVICE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET INNOVATION**

25-04-28 **AUTORISATION DE SIGNATURES - ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À UN PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

CONSIDÉRANT QUE l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) souhaite mettre sur pied un projet innovant visant la création d'outils relatifs au développement durable destiné aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Contrecoeur agira à titre de déléguée responsable de la gestion du projet et du suivi du programme avec l'UQTR.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée *l'Entente intermunicipale relative à l'établissement d'un partenariat avec l'Université du Québec à Trois-Rivières pour les services d'un chercheur au postdoctorat afin de créer, à l'usage des municipalités, des outils basés sur les dispositions de la norme BNQ-21000, relative au développement durable, telle que soumise aux membres du conseil;*

QUE soit autorisé le paiement de la quote-part annuelle ainsi que des frais administratifs de 2 %;

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice ou la directrice adjointe des Services juridiques soient autorisés à signer cette entente, pour et au nom de la Ville de Candiac;

QUE la directrice du Service Transition écologique et innovation ou son remplaçant soit délégué(e) pour représenter la Ville de Candiac dans le cadre du projet.

2025-0085





Ville de Candiac

**25-04-29 DEMANDE D'APPUI À LA MRC DE ROUSSILLON
POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE - PROGRAMME PRCMHH, VOLET 2 -
MILIEUX HUMIDES ET RIVES AU PARC
ANDRÉ-J.-CÔTÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac désire présenter une demande d'aide financière au *Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques* (PRCMHH), volet 2 du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs afin de réaliser des travaux de restauration des milieux humides et des rives en bordure du parc André-J.-Côté.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac demande l'appui de la MRC de Roussillon dans le cadre de la demande d'aide financière susmentionnée;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à la MRC de Roussillon.

2025-0160

**25-04-30 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME
PRCMHH, VOLET 2 - MILIEUX HUMIDES ET
RIVES AU PARC ANDRÉ-J.-CÔTÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac souhaite réaliser le projet de restauration des milieux humides et des rives en bordure du parc André-J.-Côté;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac souhaite déposer une demande d'aide financière au volet 2 du *Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques* (PRCMHH) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

CONSIDÉRANT QU'une résolution est requise afin d'autoriser la personne responsable de la demande à agir au nom de la Ville de Candiac;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du guide du PRCMHH et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :





Ville de Candiac

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière au PRCMHH dans le cadre du projet susmentionné afin d'obtenir une aide financière;

QUE la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et à assumer tous les coûts non admissibles au programme associés au projet, y compris tout dépassement de coûts;

QUE la directrice du Service Transition écologique et innovation ou le directeur général soit autorisé à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière au PRCMHH et à agir pour et au nom de la Ville de Candiac.

2025-0157

**25-04-31 OCTROI DE CONTRAT - PLANS ET DEVIS -
EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET
DÉCARBONATION DE DEUX BÂTIMENTS
MUNICIPAUX - 2025-TEI-24**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Consultants DND inc. le contrat de services professionnels pour la réalisation de plans et devis relatif à des travaux d'efficacité énergétique et de décarbonation de deux bâtiments municipaux, pour un montant forfaitaire de 107 000 \$, plus les taxes applicables;

QUE la demande de prix 2025-TEI-24, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties;

QUE les crédits requis soient puisés à même les soldes non utilisés du projet DG22-025;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à la signature de l'entente de confidentialité des mandataires ou consultants prévue à l'annexe II du *Règlement 1438 sur la gestion contractuelle*.

2025-0164

11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

**25-04-32 OCTROI DE CONTRAT - ACQUISITION DE
COLONNES MOBILES ET DE CHANDELLES DE
SÉCURITÉ - APPEL D'OFFRES 2425-TP**

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2425-TP, une seule entreprise a soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :





Ville de Candiac

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Clifford Underwood Hydraulique ltée, soumissionnaire conforme, le contrat d'acquisition de six colonnes mobiles et de six chandelles de sécurité, aux prix unitaires soumis, pour un montant de 118 875,30 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents de l'appel d'offres 2425-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

2025-0140

25-04-33 OCTROI DE CONTRAT - COLLECTES DE BRANCHES - 2025-TP-31

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Paysagiste Roger Martel inc. le contrat de collectes de branches 2025, au taux horaire soumis, pour un montant approximatif de 34 375 \$, plus les taxes applicables;

QUE la demande de prix 2025-TP-31, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

2025-0134

25-04-34 OCTROI DE CONTRAT - ESSOUCHAGE DES ARBRES PUBLICS - 2025-TP-38

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Services d'Arbres L'Écuyer inc. le contrat d'essouchage des arbres publics 2025, aux prix unitaires soumis, pour un montant approximatif de 54 907,59 \$, plus les taxes applicables;

QUE la demande de prix 2025-TP-38, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties;

QUE les crédits requis soient puisés à même les fonds disponibles du Règlement d'emprunt 1508.

2025-0133





Ville de Candiac

25-04-35 RECONDUCTION DE CONTRAT 2024-2025 - OPÉRATION ET GESTION D'UN ÉCOCENTRE - APPEL D'OFFRES 2241-TP

CONSIDÉRANT l'option de reconduction prévue à l'appel d'offres 2241-TP relatif à l'opération et la gestion d'un écocentre.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit reconduit, rétroactivement pour la période du 1^{er} décembre 2024 au 30 novembre 2025, le contrat pour l'opération et la gestion d'un écocentre accordé à Opsis Gestion d'infrastructures inc., aux taux horaires soumis, pour un montant approximatif de 99 729,30 \$, plus les taxes applicables, en plus de l'option d'un service de prêt de véhicule, pour un montant approximatif de 3 705,21 \$, plus les taxes applicables, pour un montant approximatif total de 103 434,51 \$, plus les taxes applicables, les taux horaires étant sujets à ajustements suivant la moyenne annuelle de l'Indice des prix à la consommation du Canada pour l'année précédente, tel que précisé au devis;

QUE les documents de l'appel d'offres 2241-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

2025-0124

25-04-36 ENTÉRINEMENT DE CONTRAT - TRANSPORT DE NEIGE ET DE RÉSIDUS EN VRAC 2024-2025

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé rétroactivement à Provrac inc. le contrat de transport de neige et de résidus en vrac pour les saisons 2024 et 2025, au taux horaire de 145 \$, plus les taxes applicables, pour un montant de 98 442 \$, plus les taxes applicables;

QUE la directrice du Service des travaux publics ou son remplaçant soit autorisé(e) à signer le contrat, pour et nom de la Ville de Candiac;

QUE la trésorière ou la trésorière adjointe soit autorisée à effectuer le virement requis.

2025-0171





Ville de Candiac

25-04-37 REGROUPEMENT D'ACHAT DE L'UMQ - ACQUISITION ET LIVRAISON DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES BRANCHABLES - APPEL D'OFFRES ET-VE-2024

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a autorisé l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à procéder à un appel d'offres regroupé (résolution 25-02-28).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac prenne acte de l'octroi de contrat ET-VE-2024 pour l'acquisition et la livraison de véhicules électriques et hybrides branchables par l'Union des municipalités du Québec à Kia Québec pour l'achat de cinq Kia modèle Niro EV WIND, pour un montant de 261 144,60 \$, plus les taxes applicables;

QUE soit autorisé le paiement de ce montant à Kia Québec.

2025-0150

25-04-38 REGROUPEMENT D'ACHAT DE L'UMQ - SEL DE DÉGLAÇAGE ET ABRASIFS TRAITÉS 2025 À 2029

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac adhère au regroupement d'achats proposé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue de l'octroi d'un contrat pour l'achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) et abrasifs traités, aux quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour une période de 4 ans, soit jusqu'au 30 avril 2029 (hivers 2025-2026 à 2028-2029);

QUE la Ville de Candiac mandate l'UMQ pour la préparation, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjuger des contrats d'achats regroupés;

QUE la Ville de Candiac s'engage à fournir à l'UMQ les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, le formulaire d'adhésion à la date fixée;

QUE la Ville de Candiac confie à l'UMQ le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus aux documents d'appels d'offres et de la loi applicable;

QUE, dans l'éventualité où l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Candiac s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;





QU’advenant son désir de se retirer de cet achat regroupé, la Ville fasse parvenir à l’UMQ une résolution au minimum 30 jours avant la date de publication de l’appel d’offres public annuel;

QUE la Ville de Candiac reconnait que l’UMQ recevra, directement de l’adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l’appel d’offres 2025-2026, ledit taux est fixé à 1 % pour les organisations membres de l’UMQ et 2 % pour celles qui sont non-membres. Pour les appels d’offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d’appel d’offres;

QUE la résolution 23-04-27 soit remplacée par la présente;

QU’une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à l’UMQ.

2025-0123

**25-04-39 AUTORISATION - DISPOSITION DE VÉHICULES
USAGÉS**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la directrice du Service des travaux publics soit autorisée à disposer du surplus des véhicules usagés identifiés ci-dessous, conformément à la *Politique d’approvisionnement responsable* en vigueur :

N ^{os} unités	Descriptions
06-27	Toyota Prius
07-04	Toyota Yaris
09-59	Ford F-350
10-02	Toyota Tacoma
10-28	Jeep Compass
10-39	Rétrocaveuse Caterpillar 420E IT
11-126	Toyota Sienna

2025-0122

12. SERVICE DE L’URBANISME

**25-04-40 APPROBATION - DEMANDES DE P.I.I.A. -
26 MARS 2025**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d’urbanisme du 26 mars 2025.

EN CONSÉQUENCE :





Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvés les plans d'implantation et d'intégration architecturale des demandes suivantes :

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR UN AGRANDISSEMENT DE STATIONNEMENT			
Approuver la demande de PIIA pour l'agrandissement de l'aire de stationnement à l'adresse suivante :			
N° recommandation	Adresse	N° demande PIIA	Condition
CCU-2025-03-013	Lot 6 419 450 425, avenue Fouquet	2025-20014	Approbation de la demande de dérogations mineures 2025-20020

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR AFFICHAGE			
Approuver la demande de PIIA pour l'affichage d'un bâtiment industriel à l'adresse suivante :			
N° recommandation	Adresse	N° demande PIIA	Condition
CCU-2025-03-015	120, boulevard de l'Industrie	2025-20017	s.o.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR AFFICHAGE			
Approuver la demande de PIIA pour l'affichage d'un bâtiment commercial à l'adresse suivante :			
N° recommandation	Adresse	N° demande PIIA	Condition
CCU-2025-03-016	130, rue de Strasbourg	2025-20012	s.o.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR MODIFICATION D'UN PIIA APPROUVÉ			
Approuver la demande de PIIA pour la modification d'un PIIA approuvé pour la construction d'un bâtiment unifamilial à l'adresse suivante :			
N° recommandation	Adresse	N° demande PIIA	Condition
CCU-2025-03-017	73, rue de Sofia	2025-20011	s.o.

2025-0125

25-04-41
DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

a) Consultation du public sur cette demande :

Monsieur le maire, Normand Dyotte, explique l'objet des dérogations mineures et demande aux personnes présentes si l'une d'elles désire se faire entendre sur la demande suivante :

- 425, avenue Fouquet.





ville de Candiac

Il n'y a aucune intervention.

b) Décision du conseil :

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la publication de l'avis public de consultation.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient accordées les dérogations mineures suivantes au *Règlement 5000 de zonage* à l'égard de l'immeuble identifié ci-après et faisant partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie :

425, AVENUE FOUQUET LOT 6 419 450 ZONE I-407	
No recommandation	CCU-2025-03-014
Dérogations mineures	• Un pourcentage de 9 % des cases de stationnement aménagées munies d'une borne de recharge pour véhicules électriques au lieu d'un minimum de 10 %; • L'aménagement d'une allée d'accès commune menant à l'aire de chargement et de déchargement et à l'aire de stationnement alors que le Règlement exige qu'elles soient aménagées de façon distincte et séparée; • L'aménagement de 18 cases de stationnement recouvertes de pavé à caractère écologique au lieu d'un minimum de 22 cases.

2025-0136

25-04-42 AUTORISATION DE SIGNATURE - PROMESSE DE VENTE AVEC ROSEFELLOW (RUE LIBERTÉ)

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Candiac de consolider le développement économique d'un parc industriel sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac consent à vendre à Acquisitions Rosellow inc. (Rosefellow) les lots 3 068 929, 3 068 930, 3 068 931, 3 131 831, 3 446 205, 6 632 294 et 6 632 295 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, d'une superficie totale de 45 813,8 mètres carrés, pour un montant de 9 800 000 \$, plus les taxes applicables;





Ville de Candiac

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la présente promesse de vente, la Ville accorde à Rosefellow une autorisation d'accéder au terrain afin de procéder à des travaux préparatoires de vérification diligente.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée la *Promesse de vente de terrain* susmentionnée, telle que soumise aux membres du conseil;

QUE le directeur général ou le directeur général adjoint, milieu de vie, soit autorisé à signer ladite promesse avec Acquisitions Rosellow inc., pour et au nom de la Ville de Candiac;

QUE soit entérinée l'*Autorisation d'accéder et d'utiliser un terrain pour la réalisation d'une vérification diligente*, telle que soumise aux membres du conseil, rétroactivement au 11 avril 2025;

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice ou la directrice adjointe des Services juridiques soient désignés signataires de l'acte de vente notarié à intervenir, ainsi que tous documents incidents à cet acte, pour et au nom de la Ville de Candiac.

2025-0147

25-04-43 DÉSOFFICIALISATION DE L'AVENUE DE LA SORBONNE (TOPONYMIE)

CONSIDÉRANT la résolution 24-12-33 par laquelle la Ville de Candiac a demandé l'officialisation de la *promenade de la Sorbonne* par la Commission de toponymie du Québec;

CONSIDÉRANT QUE, lors de sa rencontre tenue le 13 mars 2025, la Commission a confirmé l'officialisation et, par le fait même, a désofficialisé l'*avenue de la Sorbonne* car cette voie n'existe plus.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée la désofficialisation de l'*avenue de la Sorbonne*.

2025-0126





13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

25-04-44 ADOPTION - RÈGLEMENT 1438-004 (GESTION CONTRACTUELLE)

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du Règlement 1438-004 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 mars 2025 et que, lors de cette même séance, le projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE, depuis son dépôt, le projet de Règlement 1438-004 a fait l'objet d'un ajout relativement à la possibilité d'établir un pourcentage de majoration du prix soumis par des entreprises ayant un établissement aux États-Unis, et ce, conformément au décret 214-2025;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement est disponible pour consultation du public.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le règlement intitulé : *Règlement 1438-004 modifiant le Règlement 1438 sur la gestion contractuelle afin de remplacer l'Annexe III et prévoir une majoration du prix sur certains contrats suivant le décret 214-2025*, avec modifications.

2025-0135

25-04-45 ADOPTION - RÈGLEMENT 5000-068 (USAGES RELATIFS AUX SERVICES MUNICIPAUX)

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion et le dépôt du projet de Règlement 5000-068 ont été donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 janvier 2025 et que, lors de cette même séance, le premier projet de règlement a été adopté et rendu disponible pour consultation du public;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 17 mars 2025 et que le second projet du Règlement 5000-068 a été adopté et rendu disponible pour consultation du public;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande n'a été reçue dans le délai prévu à la suite de la publication de l'avis relatif à une demande de participation à un référendum et que, conséquemment, le Règlement 5000-068 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement est disponible pour consultation du public.

EN CONSÉQUENCE :





Ville de Candiac

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le règlement intitulé : *Règlement 5000-068 modifiant le Règlement de zonage afin de revoir les normes et les usages relatifs à la catégorie SERVICES MUNICIPAUX des classes d'usage P-1 et U-1.*

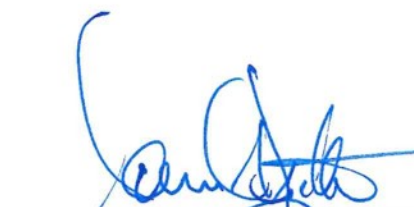
2025-0128

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Normand Dyotte invite les citoyens présents à la période de questions.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 03.


NORMAND DYOTTE
Maire


PASCALE SYNNOTT, avocate
Greffière et directrice

